

Ecoles
Jules Verne
&
Notre Dame

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



TAIN
l'Hermitage
ensemble ENSEMBLE



« Véritable instance de démocratie, le Conseil Municipal des Enfants est une initiation à la citoyenneté.

Que vous soyez candidats, élus ou simplement électeurs, cette assemblée vous offre la possibilité de faire entendre votre voix auprès de la Municipalité et vos propositions pour améliorer la vie de notre belle commune.

Ce petit guide vous explique l'importance de la démocratie et le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants.

Bonne lecture à toutes et à tous ».

Xavier ANGELI,
Maire de Tain l'Hermitage
1^{er} Vice Président ARCHE Agglo

SOMMAIRE

- 3 Le CME, pourquoi faire ?
- 5 Candidat, mode d'emploi
- 7 La campagne électorale
- 9 Les élections
- 13 Comment ça marche le CME ?
- 15 Les réunions
- 17 L'organisation de ma nouvelle fonction
- 19 CME QUIZZ
- 21 Bulletin candidature
- 22 Autorisation parentale

Le Conseil Municipal

de Tain l'Hermitage a décidé de créer un **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**.

Le Conseil Municipal des Enfants

est un lieu d'**EXPRESSION**, de **PARTICIPATION** à la vie de la commune et de **COMPRÉHENSION** du fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal des Enfants

compte **18** jeunes conseillers du **CM1** au **CM2** élus pour deux ans.



1. POUR ME FORMER

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma ville, le rôle des élus et celui des services municipaux.

J'apprends à gérer un budget.



CME, POURQUOI FAIRE ?

2. POUR M'EXPRIMER

Je prends la parole et donne mon avis sur la vie locale.

Je recueille et rapporte l'avis des autres enfants car, élu, je suis leur représentant.

3. POUR AGIR

Je suis porteur de projets utiles à l'intérêt général. Je recherche des partenaires pour mener à bien ces projets. Je prends des décisions collectivement.

CANDIDAT,

MODE D'EMPLOI !

JE PEUX ÊTRE ÉLECTEUR SI :

- Je suis scolarisé à Tain l'Hermitage à l'école Notre Dame ou à l'école Jules Verne.
- Je suis élève de CM1 ou CM2.



JE DÉPOSE MA CANDIDATURE
AVANT LE VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021
AUPRÈS DE MON ENSEIGNANT

JE PEUX FAIRE ACTE DE CANDIDATURE EN BINÔME *

SI :

- Je suis électeur et j'habite à Tain l'Hermitage.
- Je candidate auprès mon enseignant.
- Je suis muni de l'autorisation parentale (document à remplir et à découper en fin de livret)
- J'ai envie de m'investir dans ma ville.

Si je suis élu, je m'engage pour
une durée de 2 ans.

* BINÔME =
1 GARÇON ET 1 FILLE
POUR RESPECTER
LA PARITÉ AU SEIN
DU CONSEIL

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

J'ai un projet pour
ma ville...

J'ÉLABORE MON PROJET

Au sein de l'école en collaboration avec mon enseignant et l'animateur du Conseil Municipal des Enfants qui m'accompagnent dans la rédaction et la mise en forme de mon projet : affiches, vidéo ou tract, j'ai le choix des supports de communication.

Je fais connaître mon projet : panneaux électoraux dans mon établissement scolaire, site internet et presse locale ! Je mobilise les moyens avec l'animateur du Conseil Municipal des Enfants pour faire entendre ma voix.



JE MÈNE
MA CAMPAGNE
ÉLECTORALE
DU
1^{ER} OCTOBRE
AU
8 OCTOBRE
2021

1. Le mode de scrutin des électeurs est réparti en 2 collèges électoraux :



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
JULES VERNE



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
NOTRE DAME

LES **18** SIÈGES SONT RÉPARTIS ENTRE LES **3** ÉCOLES (JULES VERNE ET NOTRE DAME ET TIRAGE AU SORT POUR L'ÉCOLE JEAN MOULIN)

LE MODE DE SCRUTIN COMPORTE **1** SEUL TOUR.

CHAQUE ÉLECTEUR VOTE POUR **1** BINÔME CANDIDAT DE SON ÉCOLE.

LES ÉLECTIONS

2. Le lieu du scrutin : Espace Charles Trenet.
3. Le dépouillement : des tables sont mises en place autour desquelles 4 scrutateurs enfants et adultes dépouillent les bulletins de vote.
- Les voix sont décomptées par les candidats/binômes et sont élus ceux qui ont le + de voix dans la limite des sièges à pourvoir.
4. Le Maire proclame les résultats à l'Espace Charles Trenet.

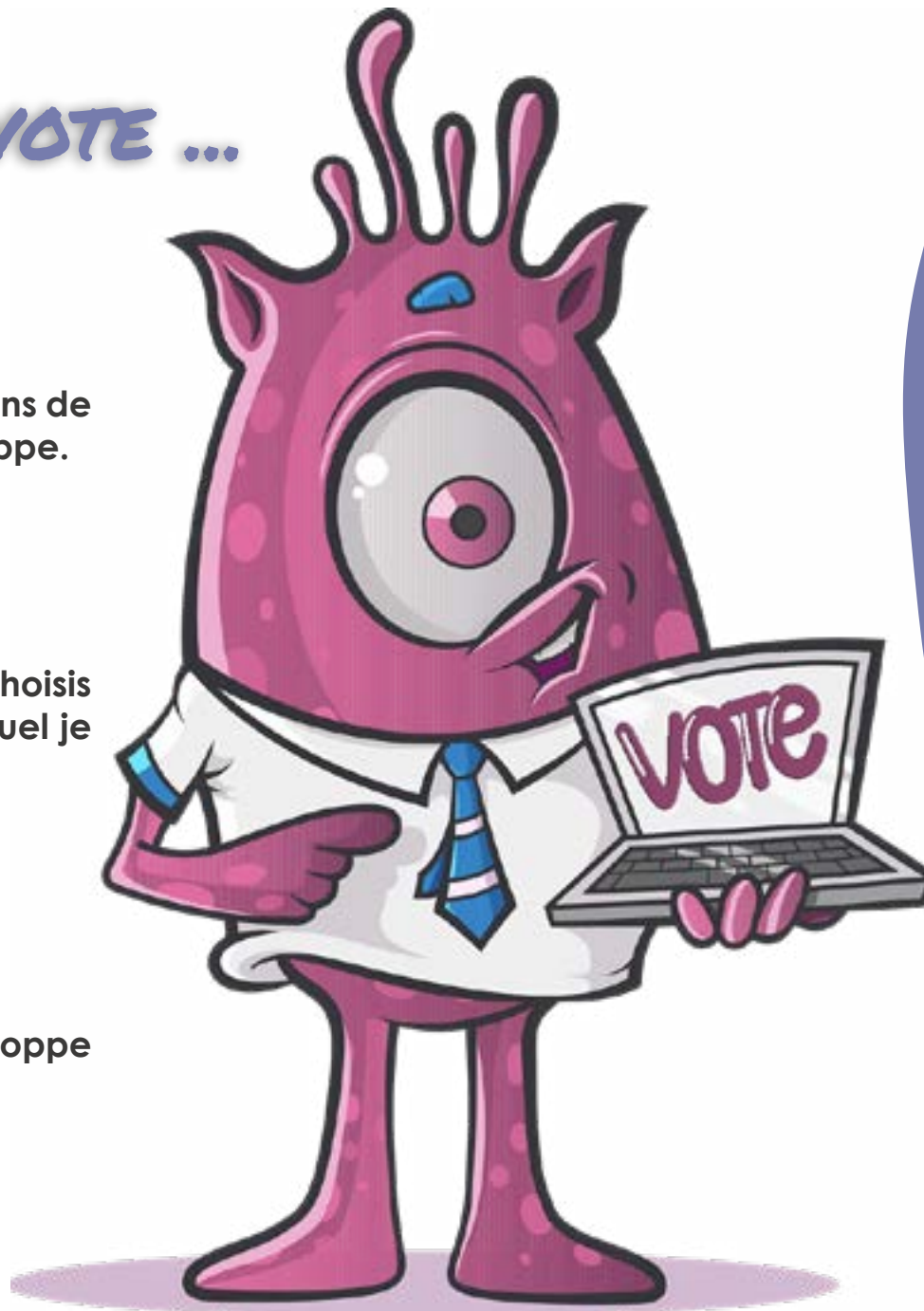
JE VOTE LE MARDI 12 OCTOBRE 2021

LE JOUR DU VOTE ...

1. Je prends les bulletins de vote et une enveloppe.

2. Dans l'isoloir, je choisis le binôme pour lequel je veux voter.

3. Je glisse mon enveloppe dans l'urne.



Le bureau de vote est tenu par :

- 1 président adulte,
- 2 assesseurs enfants,
- 1 secrétaire enfant.

Chaque bureau dispose de la liste d'émargement correspondant à la liste des enfants de l'école concernée.

Les candidats n'ont pas le droit de tenir un bureau de vote.

COMMENT
ÇA
MARCHE
LE
CME ?



Une semaine après les élections, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Tain l'Hermitage se réunissent.

Ils procèdent à l'installation du Conseil Municipal des Enfants à l'Hôtel de Ville.

C'est un moment solennel qui réunit les élus adultes, les jeunes conseillers nouvellement élus et leurs familles.

Le jeune conseiller municipal s'engage alors pour une durée de 2 années scolaires pendant lesquelles il porte des projets sur différentes thématiques : sport, culture, environnement...

Ces 2 ans représentent la durée de son mandat.

Il n'y a pas d'élection de maire junior. Le statut unique d'enfant conseiller est privilégié.

Il s'agit d'apprendre désormais à travailler ensemble en prenant des décisions en commissions et en séances plénières.

**INSTALLATION DU CME
LE 20 OCTOBRE 2021**

LES RÉUNIONS

QUOI

LES SÉANCES PLÉNIÈRES :

Elles réunissent le Conseil Municipal des Enfants en présence d'adultes.

OÙ

A l'Hôtel de Ville.

QUAND

Mercredi de 10h à 11h - 3 / an.

POURQUOI

Prendre des décisions.

COMMENT

La convocation est adressée à chaque conseiller municipal junior. Cette année, je la reçois à mon école.

LES COMMISSIONS :

Thématiques (sport, culture, environnement), elles réunissent les enfants qui ont été élus pour y travailler.

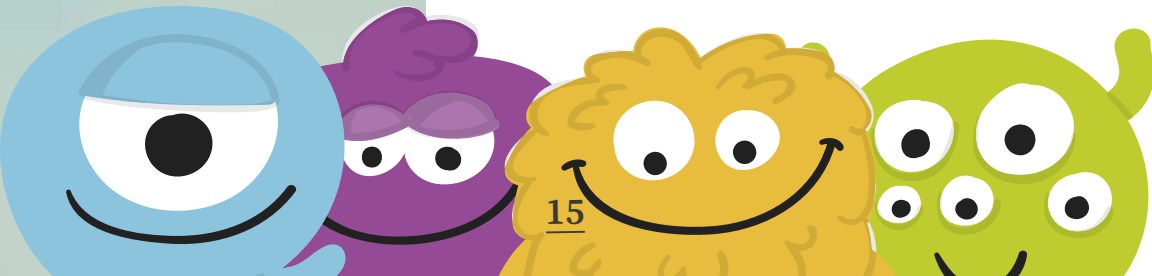
Site variable selon la commission.

1 x / mois par commission 3 h max.

Travailler sur des projets.

La convocation est adressée à chaque conseiller municipal junior. Cette année, je la reçois à mon école. Un planning prévisionnel est établi et le contenu de la commission sera défini en amont avec les conseillers municipaux juniors. Cette séance de travail pourra revêtir plusieurs formes (réunions, visite sur site, commémoration du 11 novembre...).

EN DÉBUT DE RÉUNION, UN CONSEILLER SE PORTE VOLONTAIRE POUR ÊTRE LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE. IL RÉDIGE LE COMPTE-RENDU AVEC L'AIDE DE L'ANIMATEUR. DIFFUSÉ AUPRÈS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAIN L'HERMITAGE, LE COMPTE-RENDU SERA AFFICHÉ EN MAIRIE ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.



L'ORGANISATION DE MA NOUVELLE FONCTION



JE SUIS... À L'ÉCOUTE DE MES ÉLECTEURS :

J'écoute les propositions et les souhaits de mes électeurs.

À cet effet, des réunions pourront être organisées au sein des établissements scolaires.

JE SUIS... PARRAINÉ PAR UN ÉLU :

Je suis parrainé par un élu adulte. Il m'accompagne dans la réalisation de mon mandat et sur les projets relevant de sa compétence.

JE SUIS...PORTEUR DE PROJETS :

Une fois les projets adoptés, le Conseil Municipal des Enfants les transmet au Conseil Municipal de la Ville de Tain l'Hermitage.

Les projets pourront être l'objet d'une présentation orale argumentée devant le Conseil Municipal «des grands» qui rendra un avis en séance.

**JE SUIS...
CONSEILLER
MUNICIPAL**

CME QUIZZ

1. C'est quoi le Conseil Municipal des Enfants ?

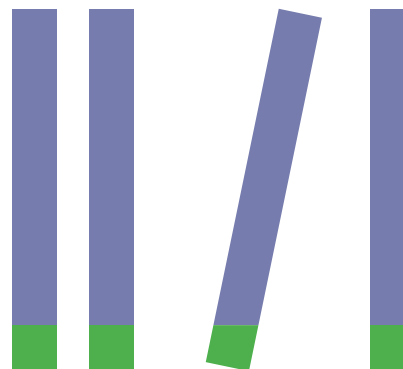
- a. Un apprentissage de la citoyenneté ?
- b. Un lieu pour discuter entre copains ?
- c. Une participation active à la vie de ma ville ?

2. Qui peut être candidat ?

- a. Un élève de 6^{ème}, scolarisé à Valence ?
- b. Un élève de CM1 ou de CM2 scolarisé et vivant à Tain l'Hermitage ?
- c. Mon cousin qui vit en Laponie ?

3. Pourquoi être candidat ?

- a. Pour faire des propositions concernant ma ville ?
- b. Parce que j'ai de bonnes notes en sport ?
- c. Pour représenter les enfants de ma ville ?



**ATTENTION !
PLUSIEURS RÉPONSES
SONT POSSIBLES !**

4. Qui choisit les idées d'actions en commission ?

- a. Les parents ?
- b. Les conseillers municipaux juniors et adultes ?
- c. Batman ?

5. Quelle est la durée du mandat d'un conseiller municipal junior ?

- a. 1 an.
- b. 15 ans.
- c. 2 ans.



CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE TAIN L'HERMITAGE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Etablissement scolaire :

Classe :

déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil
Municipal des Enfants de Tain l'Hermitage.

Si je suis élu(e), je m'engage à participer aux
réunions et à la réalisation des projets pour les 2 ans du
mandat de conseiller municipal.

À Tain l'Hermitage, le :

Signature :

DATE LIMITE DE DÉPÔT :
1^{ER} OCTOBRE 2021



AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Autorise mon enfant :

Nom Prénom :

- À déposer sa candidature au Conseil Municipal des
Enfants de Tain l'Hermitage,

- À participer aux réunions sur convocations régulières
(mercredi après-midi, en soirée) et ce pour une durée
de mandat de deux ans,

- À être inscrit sur la liste électorale permettant d'élire
les membres du Conseil Municipal des Enfants.

- J'autorise la diffusion de son image pendant la cam-
pagne au sein des établissements scolaires, puis, si mon
enfant est élu, sur les supports de communication de la
Ville de Tain l'Hermitage et dans la presse locale.

À Tain l'Hermitage, le :

Signature :

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



CONTACT : SERVICES DES AFFAIRES SCOLAIRES
2, AVENUE PRÉSIDENT ROOSEVELT
26600 TAIN L'HERMITAGE
04 75 08 30 32
MAIRIE@VILLE-TAIN.COM

TAIN
l'Hermitage
adhésion FNSEMF